

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS  
RELATIVE A L'EVOLUTION DU MONTANT DU FORFAIT DES CHARGES LOCATIVES  
POUR LES LOGEMENTS ETUDIANTS**

Délibération n°CA-20220712-1 du mardi 12 juillet 2022

- VU** le décret du 3 août 2019-831 fixant les modalités d'application de l'article L.631-12 de code de la construction et de l'habitation relatif aux résidences universitaires faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L.351-2 du même code
- VU** l'article L.353-9-2 du code de la construction et de l'habitation
- VU** la note de la Présidente du Crous aux Directeurs généraux des Crous « actualisation des tarifs en hébergement » en date du 8 février 2022
- VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

**ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

**Preamble**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 12 juillet 2022 est annexée à la présente délibération.

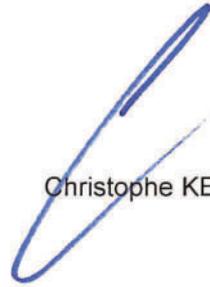
**Article unique**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve une augmentation du forfait des charges locatives de 3%, dans la limite d'une augmentation de 5€ / mois par occupant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 12 juillet 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

## ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20220712-1

### Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 12 juillet 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	17
Nombre de procurations	6
<b>Total des voix</b>	<b>23</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	4
Nombre de voix contre	6
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>13</b>